

VIVRE À CREUSE



Mai 2025

Bonjour à toutes et tous.

Le printemps est enfin arrivé et avec lui le réveil de la végétation. Si, ici et là, notre village est agréablement fleuri par ses habitants, nous rencontrons quelques difficultés pour parvenir à mettre en valeur les espaces collectifs gérés par la Métropole. Nous allons rapidement remédier à cette lacune.

Comme annoncé, un système de vidéosurveillance est en cours d'installation et une application d'information en direct par téléphone «Intramuros» vous sera proposée prochainement. Ces nouveautés sont présentées dans ce journal.

Quelques travaux de voirie ont été réalisés sur les voies communales afin de remédier à l'usure inévitable de nos voies de circulation

Les pièges à frelons asiatiques achetés par la commune et mis à disposition sur votre demande semblent très efficaces.

Nos associations sont en pleine effervescence.

- Une association a récemment vu le jour, se consacrant à l'éducation de chiens de recherche.

- Une exposition en cours de préparation, sera consacrée à Pierre Duquet, instituteur peu ordinaire qui enseigna à l'école de Creuse durant une petite dizaine d'années.

- Le festival « Musique au bois » s'engage une nouvelle foi à ravir nos oreilles.

- Les danseurs de Country perfectionnent leurs évolutions chorégraphiques.

- L'atelier de pratique artistique organisé par l'association ART VIF contribue à révéler les talents de Creusois volontaires et assidus.

- Cinquante «Figures de Creusois» ont été photographiées et mises en scène par Bernard Vincent. L'exposition est encore visible pendant quelques semaines à la salle communale.

- Comme les années précédentes, le feu de la Saint-Jean aura lieu le samedi 21 juin. Nous vous y attendons nombreux, il fera sûrement beau et chaud !

Les pages suivantes vous livreront toutes les informations utiles sur toutes ces actions culturelles et festives.

Bel été à toutes et à tous.

Éric CAPRON



Dispositif de vidéo-protection

Après plusieurs mois de discussions et d'études, le conseil municipal a pris la décision, par un vote unanime sauf une voix, d'installer un système de caméras de surveillance dans les rues du village.



Ce dispositif vise à protéger l'ensemble des habitants contre toute forme d'exactions commises sur ou à partir du domaine public.

L'installation, validée par la préfecture avec le concours de l'unité de gendarmerie spécialisée, est actuellement en cours de déploiement.

10 points de surveillance ont été retenus : un à chaque entrée du village et plusieurs aux abords de la mairie.

C1 : Rue de Revelles, C2 : Chemin de Clairiy, C3 : Chemin des bleuets, C4 : Rue de Bacouel, C5 : Chemin du bois, C6: Chemin de la vallée, C7: Rue Main et C8, 9 et 10: Centre bourg et zones de collecte des déchets.

Conformément à la loi, ces caméras ne filment que les chaussées jusqu'aux clôtures ou limites des jardins

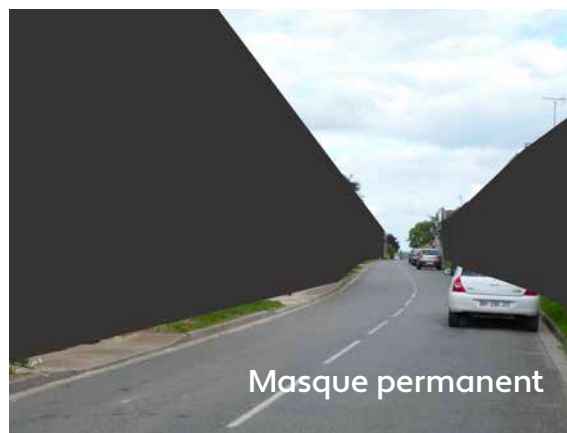
privés des habitations. **Un masque permanent est donc apposé sur les zones privatives.**

Les enregistrements qu'elles réalisent sont conservés un mois sur l'ordinateur de la mairie auquel elles sont reliées. Les vidéos ne sont consultables que par trois personnes assermentées habilitées par l'autorisation préfectorale. Seuls un officier de police judiciaire ou un agent de police judiciaire, dûment désigné par son autorité, sont habilités à se saisir du support comportant les enregistrements après en avoir fait la réquisition écrite.

En cas de nécessité, toute personne a le droit d'accéder aux images la concernant dans la mesure où elle a été filmée par l'une de ces caméras, et ce, après que les responsables municipaux habilités auront vérifié les enregistrements.

Actuellement la partie génie civil (mâts et gaines de connexion) est terminée. La mise en place des caméras et la mise en service complète de l'installation seront effectives dès le retour de la convention signée entre le fournisseur et la fédération départementale d'énergie.

Comment rendre complexe une affaire simple ! On peut espérer une mise en service courant juin.



IntraMuros : pour une information efficace

IntraMuros est une application pour smartphone, qui vous sera proposée prochainement.

Depuis sa création en 2017, IntraMuros propose une solution prête à l'emploi pour les communes, facilitant la communication et la gestion des relations avec les habitants.

L'application mobile IntraMuros permet d'informer, d'alerter et de faire participer les administrés à la vie locale. Vous souhaitez savoir : quand le courant va être coupé, quels travaux vont être engagés dans la commune, si une alerte météo est annoncée, si la préfecture a une information à communiquer, quelle manifestation est annoncée (concert, spectacle, exposition)....

En vous abonnant gratuitement aux alertes locales, vous recevrez les informations par SMS en temps réel directement sur votre smartphone.

Vous pourrez également signaler un problème à votre mairie de façon rapide, simple et efficace:

Ouvrez l'application et sélectionnez l'option « Signaler un incident ». Vous serez dirigé vers un formulaire intuitif et facile à remplir.

Décrivez le problème : indiquez la nature de l'incident en quelques mots. Vous avez également la possibilité d'ajouter une photo pour faciliter la compréhension de la situation par les services municipaux.

Envoyez votre signalement : une fois le formulaire complété, soumettez votre demande. Vous recevrez une confirmation de prise en charge et serez notifié dès que le problème est résolu.

Nous espérons que vous apprécierez ce nouveau service, vous serez bientôt avertis de sa mise à disposition.

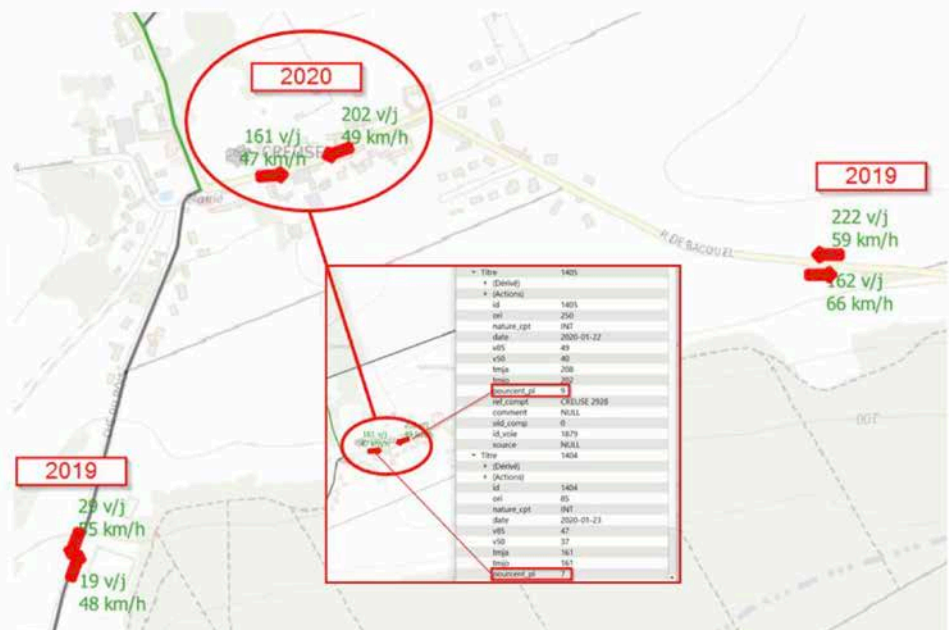
Travaux de voirie

Afin d'améliorer la sécurité dans le carrefour de la mairie, il avait été envisagé la création d'un petit îlot central. L'étude réalisée par la Métropole ayant été refusée par le département, s'en suivirent plusieurs réunions qui aboutirent au projet de construction d'un plateau surélevé. Cette solution respecte les normes et évite le remodelage des aménagements réalisés en 2014.

Cette solution permettra à coup sûr de réduire la vitesse en cet endroit particulièrement dangereux.

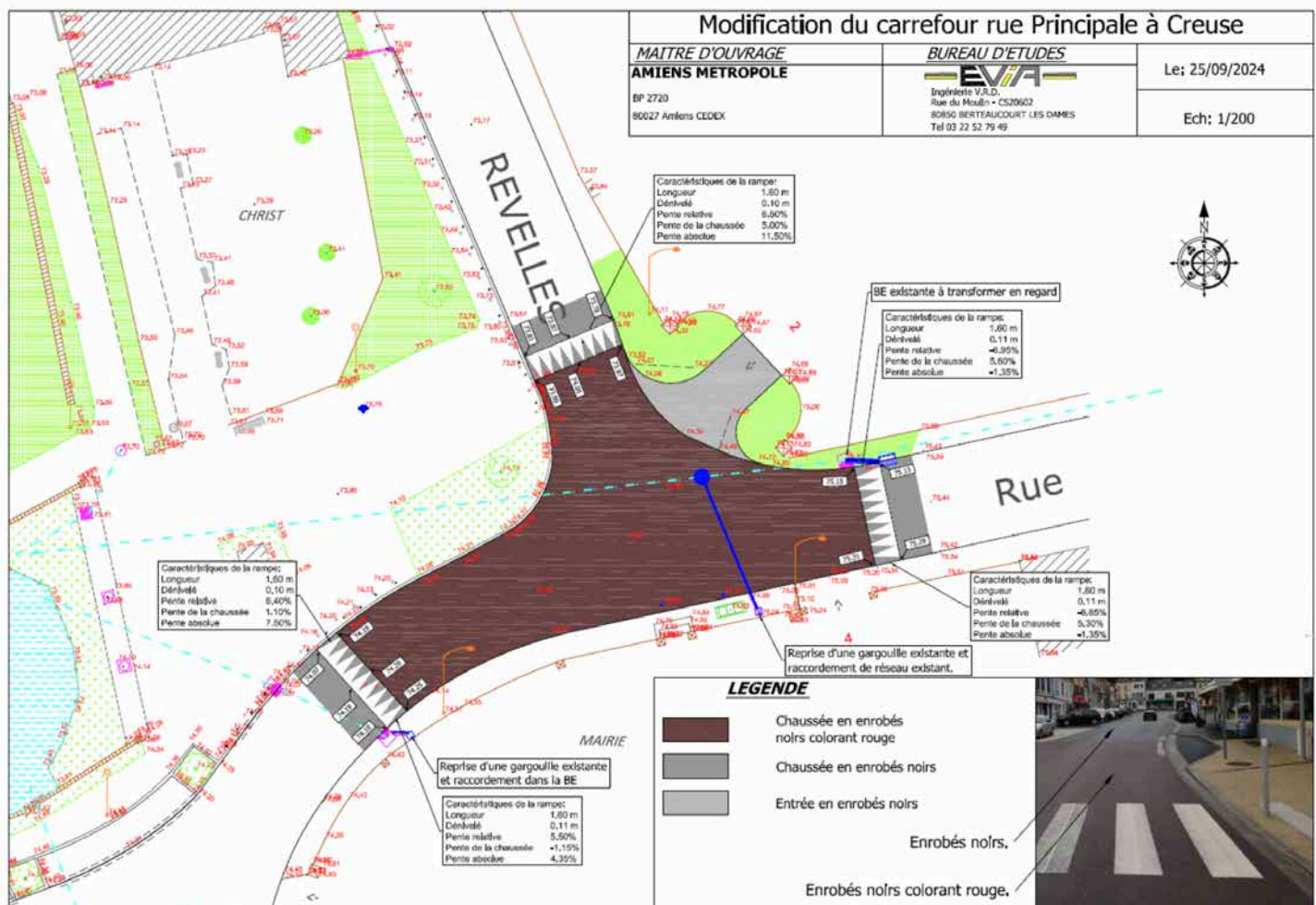
1/ Bilan Trafic

La RD 162 est une route départementale de classe 3 qui relie la gare de Bacouel (RD 138) à la voie de liaison verte RD 1029 (Amiens-Poix) avec un trafic de l'ordre d'environ 200 véhicules/jour/sens, avec des pourcentages de PL de l'ordre de 7 à 9 %.



2/ Le projet

Une étude a donc été réalisée par la société EVIA, pour le compte d'Amiens Métropole. Elle propose le projet suivant :



Limitation de vitesse à 30km, pourquoi ?



À Creuse, la vitesse dans certaines rues était déjà limitée à 30 km/h. Afin de réduire significativement les excès de vitesse, il a été décidé de généraliser cette limitation à l'ensemble du village.

L'un des premiers objectifs de la réduction de la vitesse à 30 Km/h est

d'améliorer la sécurité des usagers, notamment des plus vulnérables.

À 50 km/h le risque de mortalité en cas de choc pour un piéton est de 60 % alors qu'à 30 km/h il n'est que de 15 %. (Source : CEREMA, établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).

De plus, la largeur du champ de vision est plus importante à 30 km/h qu'à 50 km/h, ce qui améliore la

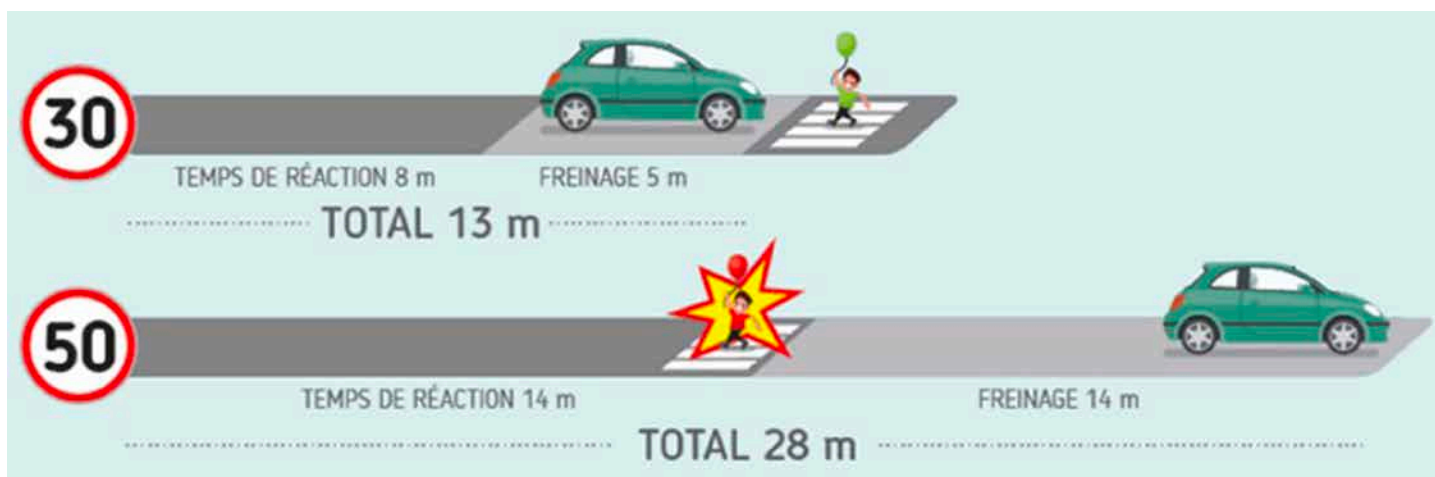
capacité des conducteurs à percevoir leur environnement et à réagir aux dangers potentiels. (Source : securite-routiere.gouv.fr)

Outre la sécurité, la réduction de la vitesse diminue le bruit de la circulation. Et bien sûr, une vitesse réduite favorise une ambiance plus sereine dans le village.

L'abaissement à 30 km/h conjugué avec nos nombreux aménagements de voirie (chicanes et plateaux) pourrait aussi réduire la densité du trafic, car certains véhicules pourraient éviter de traverser la commune.

Selon les informations fournies par les radars pédagogiques, de nombreux usagers, y compris des Creusois, ne respectent pas cette limitation. Nous sommes cependant satisfaits de constater que la vitesse moyenne de presque tous les véhicules a notablement diminué. Seuls quelques irréductibles continuent de traverser le village à vive allure.

Des contrôles de gendarmerie inopinés sont demandés.



Délinquance et incivilités

Récemment, un véhicule roulant à une vitesse démentielle dans les rues du village, notamment dans le chemin du bois, est venu s'encaster dans le mur du château à droite du portail. Le conducteur de ce rodeo urbain ayant perdu le contrôle de son véhicule, lui et son passager, se sont enfuis à trottinette... La gendarmerie a récupéré le véhicule. Une enquête a été diligentée.

Chaque semaine, nombre de conducteurs indisciplinés dévastent notre environnement en garant leurs lourdes berlines sur pelouses et trottoirs alors que des places de stationnement sont disponibles à proximité.



Un dommage qui témoigne de la violence du choc

Les caméras de protection permettront d'enregistrer de tels comportements et probablement de faciliter l'identification de leurs auteurs.



Frelon asiatique

Les reines de frelon asiatique ayant échappé au piégeage de printemps vont s'installer dans leur nid.

Afin d'éviter la capture d'espèces non ciblées, nous devons mettre fin au piégeage.

Soyez prudents lors du nettoyage du piège, tous les frelons ne sont peut-être pas morts. Pour éviter tout accident, vous pouvez immerger le piège dans un bac d'eau, ou rentrer le piège et attendre quelques jours avant de le vider.

Si possible, lorsque vous viderez le piège, essayez



de noter le nombre de frelons asiatiques pris au piège, ainsi que les éventuels autres insectes en précisant lesquels. Vous pouvez me transmettre ces informations, par mail : marieh.joly@laposte.net

Le frelon asiatique est également appelé frelon à pattes jaunes ou *vespa velutina*. Pour plus d'informations, vous trouverez une fiche technique sur le site : <https://fredon.fr/hautes-de-france/nos-missions/la-preservation-du-patrimoine-naturel/le-frelon-pattes-jaunes>

missions/la-preservation-du-patrimoine-naturel/le-frelon-pattes-jaunes



1 - Frelon asiatique

2 - Frelon européen

Quels risques ?

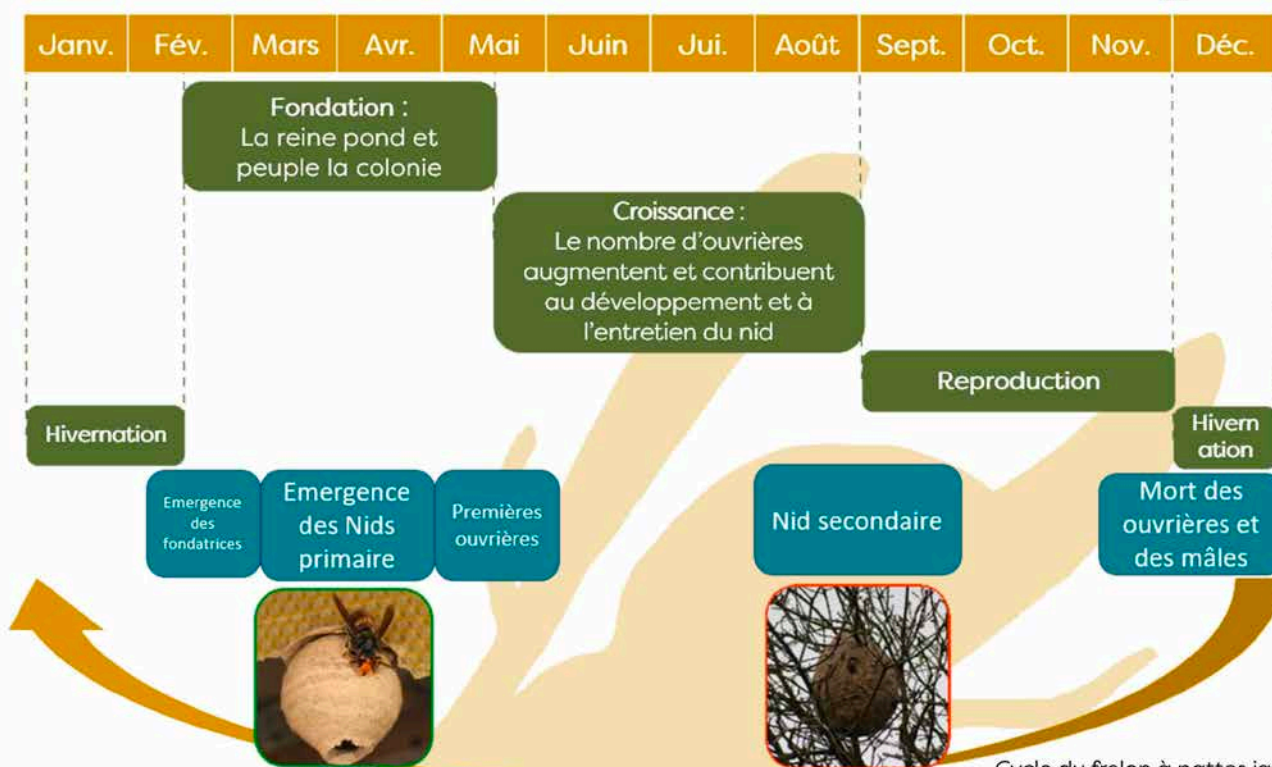
Il s'attaque à de nombreux insectes, dont les abeilles domestiques. Les professionnels estiment qu'un seul nid consomme en moyenne 11,32 kg de biomasse d'insectes en une saison.

Les apiculteurs subissent des pertes en raison de sa prédation sur les abeilles domestiques, entraînant une baisse de la production de miel et des revenus.

Bien qu'il soit lui-même un pollinisateur, sa prédation sur d'autres pollinisateurs peut avoir un impact négatif sur certaines populations d'insectes essentiels à la pollinisation des plantes.

Quel est son cycle ?

Une action pilotée par :  PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



Cycle du frelon à pattes jaunes ⑤

ART VIF présente : Figures de Creusois



Les visages de 51 Creusois, seuls ou en couples, sont actuellement exposés dans la salle communale. Ils ont été photographiés puis mis en scène en créant un environnement autour de leurs visages. Les galeries de portraits sont une tradition qui se diffusa en France à la fin du XVI^e siècle. L'une des plus célèbres est La **Galerie des Illustres du château de Beauregard**.



Pour quelques semaines encore, venez découvrir ces « illustres Creusois » avant que l'exposition «**PORTRAITURER**», réalisée grâce à vos photos, apparaisse sur ces murs.

Atelier creusois de pratique artistique

Depuis bientôt deux ans, l'association ART VIF propose à tous les habitants de Creuse qui le souhaitent un atelier gratuit d'initiation à la pratique des arts visuels: dessin, peinture, sculpture, photographie...

Les séances se déroulent à la salle communale le lundi de 17h à 20h, une semaine sur deux. Le calendrier est affiché à l'entrée de la salle et publié sur le site de la commune.

Actuellement un groupe de participants fidèles a souhaité s'attaquer à la pratique de la peinture à l'huile. Les premières réalisations sont très encourageantes !



Avant cela, nous avons pratiqué le fusain et le pastel, mais ce n'est pas fini, nous y reviendrons !

À tous ceux qui veulent faire naître quelque chose de leurs doigts, BIENVENUE, car ce groupe n'est pas fermé. Nous accueillons à tout moment les nouveaux participants avec leurs désirs de création, leur enthousiasme et leur bonne humeur. À bientôt.

Prochaines dates

Lundi 26 mai, lundi 16 juin, lundi 30 juin de 17h à 20h

Projets en juillet-août :

- Une journée de peinture de paysage en forêt ou au bord des étangs.
- Une journée de visite au Musée du Louvre ou au Musée d'Orsay
- Une belle exposition des travaux réalisés.



Une nouvelle association à Creuse



Une nouvelle association est née à Creuse :

l'ECRS 80, équipe cynotechnique de recherche et de sauvetage.

Notre association est composée de bénévoles passionnés du monde cynophile. Encadrés par la fédération française ECRS, nous formons nos chiens à la recherche de personnes égarées ou disparues. Nous intervenons à la demande des autorités et/ou des familles.

À partir d'une odeur de référence (objet, vêtement...) le chien va suivre la piste d'une personne grâce à son odorat exceptionnel.

Les conditions météorologiques influent énormément



sur la recherche. La pluie, la neige, la canicule, le vent compliquent le travail du chien.

Toutes les races peuvent pister, mais certaines le font mieux que d'autres.

Cette activité est tout d'abord un jeu pour le chien, il est récompensé par son jouet préféré ou une friandise. Il faut savoir observer, écouter, comprendre son chien. Le pistage



développe sa concentration, le stimule mentalement, lui donne confiance en lui.

Rejoignez-nous sur les réseaux sociaux : Facebook Instagram ECRS 80

N'hésitez surtout pas à nous rendre visite pendant nos séances d'entraînement, organisées régulièrement près de Creuse. Et pourquoi ne pas envisager de devenir bénévole, même sans avoir votre propre chien ?

Les nouvelles des DynAmis



Un rythme de croisière s'est installé chez les DynAmis,

Les cours de country, assurés par Cathy et Pascal, mettent de l'ambiance chaque jeudi soir à la salle des fêtes, pour le plus grand plaisir du groupe assidu des danseurs!!

Le troisième jeudi du mois, il y a toujours l'après-midi de convivialité, également à la salle des fêtes. Chacun peut venir coudre, jouer aux cartes ou à la pétanque, ou simplement discuter et boire un café. Alors, n'hésitez pas à rejoindre Éric et les fidèles de ce moment fort sympathique.



À noter dans vos agendas :

- 23 mai : Fête des Voisins

Retrouvons-nous le vendredi 23 mai à partir de 19h à la Ferme d'Antan pour un moment de convivialité entre voisins. (Entrée par le portillon à côté de la salle des Fêtes)

Chacun apporte son panier-repas et sa vaisselle. Les Dyn'Amis vous offrent le cocktail de bienvenue.

(Confirmez votre présence : sms 06 83 98 64 25, ou mail : dynamis-creuse@orange.fr. Et pour les adhérents, pensez au règlement de votre adhésion annuelle : 5€ par personne. Une association ne peut exister sans adhérents.

- Octobre Rose : le Dimanche 12 octobre 2025.

Espérons que vous serez tous prêts, comme les années précédentes, à venir marcher, courir, et contribuer à la cagnotte que nous reversons au profit de la lutte contre le cancer.

- la soirée Beaujolais : vendredi 21 novembre 2025.

À très bientôt !

Pour nous joindre et adhérer : DynAmis-creuse@orange.fr

Les DynAmis

Festival Musique au bois 2025

Il reste moins d'un mois avant cette nouvelle édition, qui se tiendra exceptionnellement en juin, pour profiter pleinement des longues journées d'été.

Cette année, tous les concerts sont gratuits ! Venez savourer un week-end musical inoubliable dans le cadre unique de la Ferme d'Antan.



En plus de la musique, le festival sera ponctué de moments conviviaux à partager ensemble avec, en point d'orgue, un grand barbecue festif le dimanche soir pour clôturer l'événement en beauté.

Au programme dans la grange de la Ferme d'Antan

VENDREDI 13 JUIN - 20h

Concert - Dégustation,

On ouvre les festivités avec une soirée conviviale mêlant concert et dégustation, à participation libre. Et si vous ne dégustez pas, vous pouvez bien sûr simplement écouter !

SAMEDI 14 JUIN

15h30 Carnaval des Animaux

17h30 Pauline Chenais

Concert de lancement de disque

20h Baptiste Dolt et son Quartet

Soirée Couscous

DIMANCHE 15 JUIN

15h30 Camille Pépin, création mondiale

17h30 Le Tango du Trio Söra

19h Le Brasero de la Maison Wiotte

Les musiciennes et musiciens de cette 16ème édition :

Laetitia Amblard : violon - Angèle Legasa : violoncelle
Alexandre Collard : cor - Pauline Chenais : piano - Nicolas Royez : piano
Hugo Affetouche : saxophone ténor - Maxime Berton : saxophone alto

Cyril Billot : contrebasse - Baptiste Dolt : batterie
Camille Pépin : compositrice - Léo Doumène : récitant

Les Creusois s'en vont à PARIS

**La commune vous propose
une journée à Paris le samedi 27
septembre 2025.**

Nous verrons tous les monuments de Paris d'en haut depuis la Tour Eiffel et un grand nombre d'en bas au fil de la Seine, en bateau-mouche ! Nous déjeunerons ensemble au restaurant du 1er étage de la Tour Eiffel, une bonne occasion d'échanger et de mieux se connaître. Ce petit voyage convient aux jeunes comme aux plus âgés, car il y aura très peu à marcher.

Déroulement de la journée :

8h00 : Départ en autocar
Taquet (avec toilettes)

11h30 : Visite de la Tour
Eiffel, 1er étage.

12h00 : Déjeuner à
Madame Brasserie
(menu commun
préparé par le chef

Thierry Marx) sur la Tour Eiffel.

15h00 : Croisière en bateau-mouche - Du pont de l'Alma à Notre-Dame.

17h00 : Retour en car vers Creuse - arrivée vers 19h30.

Participation : 50€ adulte, 40€ pour les 11-18 ans, et 20€ jusqu'à 11ans.

Vous recevrez bientôt un flyer qui vous apportera d'autres informations.



Exposition Pierre Duquet



Pierre Duquet a été le dernier instituteur à Creuse, de 1945 à 1953, au terme de plusieurs années de captivité en Allemagne, en oflag.

Les plus anciens d'entre nous se souviennent qu'il avait conçu et développé une pédagogie très innovante mettant en avant les activités manuelles et les arts.

Il a bien connu de très nombreuses personnalités scientifiques, littéraires et

artistiques. Il a travaillé entre autres avec Max Ingrand, qui était maître verrier et décorateur.

Jean Dubuffet, artiste autodidacte, qui fut le premier théoricien d'un style d'art auquel il a donné le nom d'« art brut », était très intéressé par ses travaux comme par ceux de ses élèves. Certains furent exposés au Musée de l'Art Brut à Lausanne et dans d'autres capitales.

De juin à septembre 2025, notre village se transformera en une galerie extérieure, mettant en vedette non seulement les propres créations de l'artiste, mais aussi celles de ses élèves.

Ces œuvres seront généreusement prêtées par



son fils Jacky, Claude Gillion, qui a écrit sa biographie, ainsi que par la Fondation Dubuffet de Lausanne. Le tout sous la houlette de Emma Duquet, son arrière-petite-fille.

Un grand merci à Xavier Boutillier, Claude Gillion, et Bernard Vincent, qui organisent cette exposition. Cette manifestation est aussi soutenue par Amiens Métropole dans le cadre d'un prochain colloque européen consacré à «l'éducation artistique et culturelle».



Le catalogue de l'exposition est disponible en scannant le QR CODE ci-dessus

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

• < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

• < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

• Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

• Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :

DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

• Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

• < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

• < 100 m² ouverte : **DP**

• < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

• > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE

DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 40 m² : **DP**

• > 40 m² : **PC**

PORTAIL

DP

CABANE BOIS OU BÉTON

• < 5 m² : **aucune formalité**

• < 20 m² : **DP**

• > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

• Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².

• Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

Dépôts sauvages



Les dépôts illégaux de déchets concernent l'ensemble de la société. Ils ont des impacts multiples et directs sur la qualité de vie des Français, sur l'environnement et la nature, et même sur la santé publique.

Jet de papiers ou de mégots, abandon de gravats et autres déchets de bricolage ou d'encombrants sur le trottoir ou dans un bois..., la notion de dépôt illégal de déchets, plus communément appelé « dépôt sauvage », recouvre de multiples infractions, dont la caractérisation et les sanctions sont prévues par plusieurs Codes (environnement, pénal, forestier...).

De tels comportements peuvent donc coûter cher : jusqu'à 1500€ d'amende et la confiscation du véhicule.

Accès aux déchèteries :

Amiens Métropole offre à ses usagers toutes les solutions pour faciliter le tri et la valorisation des déchets, avec 4 déchèteries, idéalement réparties sur le territoire et ouvertes 7 jours/7 (sauf le 25 décembre, 1er janvier et 1er mai).

Afin d'assurer une meilleure gestion de ses déchèteries, Amiens Métropole restreint leur accès exclusivement aux habitants et professionnels de son territoire.

Depuis le 15 mars 2025, l'accès aux déchèteries est autorisé uniquement sur présentation d'un QR code.

Demandez-le dès aujourd'hui en remplissant le formulaire correspondant à votre situation.

Formulaire en ligne pour les particuliers sur le site :

<https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Prevention-et-gestion-des-dechets/Decheteries-Amiens-Metropole>

Un justificatif de domicile (facture de gaz, électricité, eau...) sera nécessaire.

Horaires d'ouverture des déchèteries :

Les déchèteries nord (chemin de Vauvoix), sud (route de Saint-Fuscien) et est (Camon, rue Rosa Luxembourg) sont ouvertes :

1er avril > 30 septembre : 9h > 12h30 - 14h > 19h

1er octobre > 31 mars : 9h > 12h30 - 14h > 18h

Dernière entrée : 15 minutes avant la fermeture.

Elles sont fermées le lundi matin, jeudi matin et dimanche après-midi.

La déchèterie ouest (rue Micheline Ostermeyer) est ouverte :

1er avril > 30 septembre : 9h > 12h30 - 14h > 19h

1er octobre > 31 mars : 9h > 12h30 - 14h > 18h

Dernière entrée : 15 minutes avant la fermeture.

Elle est fermée le lundi matin, le jeudi matin et le dimanche matin.

Bon à savoir : la déchèterie Ouest est ouverte le dimanche après-midi toute l'année, de 14h à 18h.

Je suis un particulier et j'habite Amiens Métropole

Accès possible aux 4 déchèteries d'Amiens Métropole, 7 jours sur 7 : il y en a toujours une ouverte.

Je peux effectuer gratuitement jusqu'à 26 passages par an et 2,5 m3 par dépôt.

À l'entrée, je présente mon QR code personnel à l'agent d'accueil. Je peux le présenter sur mon téléphone ou imprimé sur papier.

Les déchets acceptés dans les 4 déchèteries d'Amiens Métropole :

- **Déchets verts** (herbe, branches, fleurs fanées, feuilles, taille de haies). Les sacs plastiques et autres contenants ne doivent pas être jetés avec les déchets verts.

- **Déblais et gravats** (cailloux, briques, tuiles, ciment, béton, pierres, carrelage...)

- **Ferrailles** (objets ou mobilier en métal, objets en acier, barre de fer, brouette cassée, cadre de vélo...)

- **Bois** (palettes, planches de bois, aggloméré, sciure propre). Pour les bois traités, adressez-vous au gardien.

- **Ampoules** (ampoules fluocompactes dites « basse consommation », tubes fluorescents dits « néons », lampes à LED)



- **Mobilier** (matelas, placard, table, chaise, canapé, bureau, lit, salon de jardin...)

- **Pneumatiques** (pneus de voiture, moto, quads..., pneus propres sans jante). Les déchèteries n'acceptent pas : les gros pneus de type tracteur, machine, engin, les pneus de vélo, verdis par le temps, peints, montés sur jantes ou coupés au cutter.

- **Moquette, isolant** (laine de verre...), **fenêtre, vitre, miroir**

- **Déchets non valorisables** et objets divers ne pouvant pas être revalorisés

- **Déchets d'équipement électrique ou électronique** : appareils électroménagers (réfrigérateur, micro-ondes, fer à repasser...), écrans, ordinateurs, téléphones, petit outillage (perceuse...)

- **Plâtre** (tout déchet de construction contenant du plâtre (enduit, carreaux, plinthes, moulures...), sacs de plâtre). Le plâtre ne doit pas contenir de polystyrène, de carrelage ou tout autre corps étranger.

- **Déchets dangereux** (pot de peinture ou de vernis, produits chimiques (white spirit, acétone...), produits phytosanitaires (pesticides...), aérosols.

- **Piles, batteries et accumulateurs** : tous types de piles, accumulateurs (batteries de jouets, batteries pour clôtures électriques...), batteries de véhicules

- **Cartouches d'encre** et toners

- **Huiles et graisses** de friture

- **Imagerie de radiographie**

Tous les déchets autres que ceux cités ci-dessus ne sont pas acceptés et notamment :

- Bouteilles de gaz, extincteurs et produits explosifs, rapprochez-vous de votre revendeur pour leur élimination.

- Ordures ménagères : elles sont collectées à domicile dans le cadre du circuit de collecte des déchets ménagers.

Réemploi :

Amiens Métropole promeut le réemploi de tout objet en bon état. La collectivité a fait le choix de passer par une structure d'insertion socioprofessionnelle pour collecter les objets déposés. Sur chaque déchèterie, un local dédié vous permet de laisser vos objets à l'emplacement indiqué par le gardien.

Le réemploi c'est mieux pour l'environnement et créateur d'emplois locaux.



Vitraux créés par les élèves de Pierre Duquet



Vivre à Creuse est une publication de la commune de Creuse

Directeur de la publication : Éric Capron

Rédaction : Michel de Metz, Xavier Boutillier, Bernard Vincent,

Maquette et mise en page : Bernard Vincent

Photos : Frédérique Féré, Sylvie Castot, Bernard Vincent

Adresse : 2, rue Principale 80480, Creuse – 03 22 38 93 70 – mairie.creuse@laposte.net

Nous vous rappelons que toutes les informations utiles à votre vie quotidienne et à la vie communale sont disponibles sur le site de la commune.

<https://www.ville-creuse.fr>